



Macron lance demain la réforme de la voie professionnelle

Comment améliorer la voie professionnelle? Emmanuel Macron dévoile sa réforme mardi 13 septembre au lycée Tabarly des Sables d'Olonne. Objectif: concilier une meilleure insertion des élèves tout en améliorant les poursuites d'études. La méthode c'est la concertation locale. C'est localement que les équipes pédagogiques devront concilier le doublement des stages avec le renforcement des enseignements généraux, les aspirations des élèves avec une adaptation étroite avec les besoins immédiats des entreprises. En laissant les échelons locaux décider, le président de la République prend le risque d'imposer simplement la loi des plus forts, qui est rarement celle des enfants des familles populaires. Et il veut le faire très vite, profitant de l'élan des 100 premiers jours... « C'est un chantier essentiel pour les 5 ans à venir ». Durant la campagne électorale, Emmanuel Macron a fait de la réforme de la voie professionnelle un des objectifs du second quinquennat. Son entourage, rencontré le 12 septembre, annonce une réforme d'envergure.

Elle peut l'être déjà par le volume de jeunes concernés. La voie professionnelle c'est 630 000 jeunes, avec en moyenne un niveau scolaire plus faible que leurs camarades de la voie générale et un faible taux d'accès à la poursuite d'étude post bac : 64% des bacheliers candidatent pour un STS (BTS niveau bac+2) mais seulement un candidat sur trois est pris faute de places.

Officiellement elle poursuit trois objectifs : faire en sorte que ce ne soit plus une orientation subie, mieux insérer les lycéens professionnels, améliorer les poursuites d'études.

Pour le premier axe, l'Elysée mise sur les « demi journées avenir » organisées dans les collèges, dès la 5ème. L'idée c'est de mettre le plus tôt possible les collégiens au contact des entreprises pour qu'ils choisissent des formations professionnelles. La dimension sociale de ces orientations précoces est passée sous silence. Cette nouvelle orientation doit se faire par la concertation locale entre éducation nationale, élus locaux et entreprises locales. Ramener au local est le fil rouge de la réforme.

Mieux insérer les lycéens professionnels est le second objectif. Cela veut dire « rénover la carte des formations avec des formations correspondant mieux aux besoins des professionnels », nous dit on à l'Elysée. Les régions et les rectorats devront s'engager dans cette révision avec les entreprises. « On n'a pas d'a priori », nous dit-on à l'Elysée. « l'idée c'est que les acteurs locaux discutent, fassent un état des lieux des filières et en tirent les conclusions ». La nouvelle carte devrait mettre les besoins immédiats des entreprises devant les droits à la formation des jeunes ou même les politiques régionales.

L'Elysée pense qu'en maintenant plus longtemps les jeunes au contact des entreprises on favorise leur insertion. Les périodes de stage en entreprise seront doublées sans qu'on sache si ce sera en terminale seulement ou aussi en première. Sur ce point il n'est pas question de concertation, la décision est prise et s'appliquera à partir de la rentrée 2023. L'Etat rémunérera ces stages pour un montant qui reste à préciser. Dans le même esprit, le président de la République veut développer l'apprentissage en lycée professionnel. Actuellement il concerne 60 000 lycéens professionnels.

L'objectif de favoriser les poursuites d'étude pourrait passer par davantage de postes en BTS. Mais l'Elysée préfère parler d'aménagements pédagogiques au lycée. Les lycées professionnels pourraient proposer des CAP en 3 ans ou développer des formations complémentaires d'initiative locale en un an au niveau bac pro « pour que les élèves



soient mieux armés en BTS ».

L'Elysée met en avant aussi sa volonté de renforcer l'enseignement du français et des maths en voie professionnelle. « On ne veut pas rogner sur les enseignements généraux. Les horaires pourraient être doublés ou l'enseignement pourrait être fait devant des groupes réduits », nous dit-on. Mais comment concilier cela avec le doublement des périodes de stage ? « Ce sera aux équipes pédagogiques de voir quelle flexibilité introduire. Tous les élèves ne partiront pas en stage en même temps. Les équipes verront comment elle s'engagent pour ne pas réduire les enseignements généraux ». L'Elysée mise sur cette déréglementation qui promet des moments faciles aux chefs d'établissement et des relations harmonieuses entre les équipes... Interrogé sur l'évolution des postes, l'entourage d'E Macron renvoie à la concertation locale. « Il faut faire en sorte que les parties prenantes voient la manière dont elles ont envie de fonctionner pour positionner les stages et qu'elles aient toute latitude pour réorganiser les périodes d'enseignement. La concertation locale apportera les réponses ».

On mesure alors ce que signifie la double tutelle de la ministre de l'enseignement professionnel, éducation nationale et Travail. Cela va plus loin que l'objectif, asséné à toute réforme de l'enseignement professionnel depuis 185, de « rapprocher le lycée professionnel du monde de l'entreprise ». Le lycée professionnel est le laboratoire d'une libéralisation complète de l'éducation nationale. Avec une carte des formations décidée localement, des volumes d'enseignements et des obligations professionnelles décidés au niveau du lycée, la dérégulation est complète.

Frères ennemis, les syndicats de la voie professionnelle (à l'exception du Sgen cfdt) se sont réunis en intersyndicale face au projet d'E Macron. A l'Elysée on affecte de ne pas la craindre. « Il n'y a pas de menace sur le lycée professionnel. On travaille au renforcement de la voie professionnelle dans la concertation au sein de chaque établissement ». Reste à savoir ce qu'en penseront les enseignants concernés.

